

07 -06- 1983



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

[REDACTED]

OBJET

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la copie d'un avis de la Commission Permanente de Contrôle Linguistique siégeant sections réunies (dossier n° 14.236/II/P).

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

14.236/II/P

[REDACTED]

Monsieur le Président,

En séance du 5 mai 1983, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.) a examiné la plainte déposée contre le Collège des Bourgmestre et Echevins de Schaerbeek du fait qu'au coin de l'avenue Frans Courtens et Léopold III à Schaerbeek, est apposée une affiche unilingue française portant les mentions "Respectons les plantations qui embellissent notre vie". "Le Collège des Bourgmestre et Echevins".

De l'enquête, il ressort que le fait incriminé est exact.

Conformément à l'article 18 des L.L.C., les avis et communications destinés au public et rédigés par des services locaux de Bruxelles-Capitale, en l'occurrence les inscriptions apposées par le Collège, doivent être rédigés en français et en néerlandais.

La plainte est par conséquent recevable et fondée.

./..

Une copie de cette décision est communiquée au Collège des
Bourgmestre et Echevins de Schaerbeek.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de
mes sentiments distingués.

Le Président,

A thick, solid black horizontal bar used to redact the signature of the President.